

Règlement intérieur de la Graduate School de Santé Publique de l'Université Paris-Saclay

Préambule

Les présentes dispositions ont pour objet de permettre à la Graduate School de Santé Publique (GS-SP) de fonctionner.

Ces dispositions donneront lieu à un bilan présenté au conseil académique, à la date anniversaire de création des Graduate Schools. Si besoin, le conseil académique pourra proposer des modifications de ce règlement intérieur.

TITRE 1 – DISPOSITIONS GENERALES

Article 1. Structuration pédagogique et scientifique de la Graduate School de Santé Publique (GS-SP)

La GS-SP proposée dans Paris-Saclay présente une très grande cohérence aussi bien en termes de formation que de recherche. Elle intègre la majorité des composantes de la Santé publique, dans ses dimensions issues des statistiques et sciences du vivant et des sciences humaines et sociales : épidémiologie humaine et animale, méthodologie de la recherche clinique, santé et environnement, promotion et économie de la santé, biostatistiques et sciences des données de santé, éthique et épistémologie.

Elle est structurée autour :

1. **d'une offre de formation en Santé Publique la plus forte de France avec :**

- Une structuration académique cohérente avec deux masters complémentaires (Master de Santé Publique et Master Ethique) et une école doctorale (Ecole Doctorale de Santé Publique - EDSP) – Cf. Annexe I
- Des étudiants d'origines disciplinaires très variées (de médecine et pharmacie largement, formant notamment la majorité des internes de la spécialité Santé Publique, d'autres filières médicales et paramédicales, et de statistiques, sciences de la vie et sciences humaines et sociales)
- 700 enseignants associés, doctorants, ingénieurs et techniciens
- 500 étudiants en master Santé Publique et master Ethique
- 150 inscrits à l'EDSP (dont 40 nouveaux /an)
- Unités d'enseignement du master intégrées dans d'autres formations de Paris-Saclay (Etudes médicales et de pharmacie ; Master BIBS) et d'autres universités (CESAM Paris-Sorbonne et M1 Santé Publique Université de Paris)
- Offre distancielle importante en Master permettant de former des étudiants de toute la France et à l'étranger.
- Une visibilité internationale qui attire de nombreux étudiants de pays francophones, mais aussi d'Europe et d'autres régions du monde, favorisant aussi les collaborations internationales pour la recherche. Le master de santé publique contribue à la formation de spécialistes de haut niveau en santé publique en Afrique sub-saharienne notamment. L'un des M2 est co-diplômé avec l'université libanaise.

2. **d'un centre de recherche INSERM (Centre de recherche en Epidémiologie et Santé des Populations – CESP U1018)** constitué de 11 équipes et d'une unité de service sur les essais thérapeutiques et maladies infectieuses (U19-SC10), couvrant un très large panel de la diversité des champs et des méthodes en santé publique issues des statistiques et sciences du vivant / sciences humaines et sociales - cf. Annexe II :

- Epidémiologie humaine et animale,
- Méthodologie de recherche clinique,
- Santé et environnement,
- Promotion et économie de la santé,
- Biostatistiques et datascience en santé,
- Ethique et épistémologie

Trois investissements d'avenir sont portés par ce centre : E4N, CKD Rein et Coblance.

La Santé Publique est à l'intersection de trois grands domaines : la biologie, les sciences humaines et sociales, et la biostatistique. D'une part, avec la montée en charge des grandes bases de données en Santé, les aspects statistiques/intelligence artificielle sont désormais un enjeu majeur. D'autre part, la chronicisation des maladies et l'importance grandissante des facteurs de risque environnementaux rendent de plus en plus nécessaire de faire appel aux sciences humaines et sociales et aux approches qualitatives. Les ruptures à attendre en santé publique viendront peut-être plus des statistiques et des SHS que des sciences de la vie dont le rôle reste essentiel, en particulier dans les aspects de génétique/génomique.

Les axes de la GS-SP sont de :

- Favoriser la recherche interdisciplinaire associant les disciplines issues des statistiques et sciences de la vie et des sciences humaines et sociales.
- Favoriser la recherche translationnelle permettant l'élaboration et l'évaluation d'interventions en Santé Publique
- Favoriser les recherches méthodologiques dans ces disciplines
- Favoriser les interactions avec la recherche fondamentale en biologie, mathématique, informatique, intelligence artificielle et sciences humaines et sociales
- Favoriser les recherches en éthique et en épistémologie permettant une plus forte réflexivité sur la place et le rôle des recherches en Santé Publique au sein de la cité

La GS-SP vise à couvrir l'ensemble des disciplines de la Santé Publique à la fois sur des aspects de recherche, de formation par la recherche et de formation professionnalisante à travers les différents parcours de masters.

TITRE 2 - LE CONSEIL DE LA GRADUATE SCHOOL

Article 2. Composition

Le conseil de la GS-SP comprend 39 membres au maximum. La composition du conseil, dans le respect des règles légales de parité et d'alternance, présente une répartition équilibrée entre d'une part les membres élus, et d'autre part les membres de droit et les membres nommés. Le conseil devra être représentatif de la diversité des différentes thématiques et/ou disciplines de la GS-SP.

- 6 élus usagers : Par exception à l'article D.719-4 du code de l'éducation, il est institué un sous-collège des usagers comprenant les personnes mentionnées au II de l'article D.719-6 du même code.
 - 2 élus des usagers suivant une formation de troisième cycle relevant de l'article L. 612-7 du code de l'éducation avec le même nombre de suppléants ;
 - 4 élus des usagers n'appartenant pas au sous-collège précédent avec le même nombre de suppléants ;
- 12 élus des personnels :
 - A collège des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs assimilés (professeurs et assimilés) : 5
 - B collège des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs assimilés (autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés) : 5
 - C collège des BIASS (Personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers et de service, les personnels des bibliothèques) : 2
- 19 membres de droit :
 - (i) issus du conseil de l'EDSP : 1
 - (ii) issus des conseils de mention de master : 3
 - (iii) représentants des opérateurs et des ONR partenaires (UVSQ, UFR médecine, INSERM, CNRS) : 4
 - (iv) représentants des équipes de recherche de la GS-SP : 2
 - (v) représentants des GS LSH et SaMe : 2
 - (vi) le directeur et les directeurs adjoints : 7

- 2 membres nommés par le comité de direction élargi de l'université Paris-Saclay sur proposition du conseil de la GS-SP réduit aux élus et membres de droit du conseil. Lorsqu'un membre nommé cesse d'exercer ses fonctions, il est remplacé par un membre nommé par le comité de direction élargi de l'université Paris-Saclay sur proposition du conseil de la GS-SP.

Le directeur de la GS-SP préside le Conseil de la Graduate School et peut inviter des membres experts extérieurs aux réunions de ce conseil. Un représentant du conseil académique Paris-Saclay est invité permanent.

Nul ne peut siéger, en sa qualité d' élu, dans deux conseils de Graduate School.

Article 3 : Réunions du conseil de la Graduate School

Le conseil de la Graduate School se réunit, au moins deux fois par an :

- sur convocation du Président du conseil
- ou sur demande écrite soutenue par au moins un quart de tous les membres du conseil adressée au président du conseil accompagnée d'un ordre du jour précis.

Le conseil peut se réunir en format élargi à des partenaires non-académiques ou des partenaires académiques internationaux nommés par le conseil de la Graduate School.

Article 4. Collège électoral et modalités d'élection des membres du conseil

Article 4.1. Collège électoral

Le collège électoral correspond aux électeurs de la Graduate School comme suit :

- Les usagers inscrits dans un des masters ou une formation ou dans une école doctorale visés en annexe. Un usager inscrit dans un master ou une école doctorale associés à plusieurs Graduate Schools choisira celle à laquelle il souhaite être rattachée lors des élections ;
- Les personnels des collèges A collège des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs assimilés (professeurs et assimilés), B collège des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs assimilés (autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés) et C collège des BIASS (Personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers et de service, les personnels des bibliothèques autres que les personnels scientifiques des bibliothèques et les personnels des services sociaux et de santé). Les personnels de l'Université Paris-Saclay, des établissements-composantes, des organismes nationaux de recherche et des universités de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines et Evry-Val d'Essonne sont électeurs et sont invités à voter dans le collège de la Graduate School qu'ils choisissent.

Tous les électeurs ne peuvent voter que dans une seule Graduate School disciplinaire ou thématique.

Ils peuvent également, selon leur implication pour les électeurs des collèges A, B et C ou le rattachement de leur formation pour les usagers, voter pour l'une ou l'autre des Graduate Schools suivantes :

- Education, formation et enseignement
- Métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur

Les modalités d'inscription dans les collèges électoraux seront précisées dans la note électorale.

Article 4.2. Dispositions communes à toutes les Graduate Schools

Les membres du Conseil de la Graduate School sont élus au scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle avec répartition des sièges restant à pourvoir selon la règle du plus fort reste, sans panachage.

Il s'agit d'un scrutin secret de liste par collège distinct et au suffrage direct dans les conditions prévues aux articles D.719-1 à D.719-40 du code de l'éducation. Le scrutin peut avoir lieu par voie électronique sécurisée, dans les conditions fixées aux articles 2 à 17 du décret n°2011-595 du 26 mai 2011.

Lorsqu'un représentant titulaire perd la qualité au titre de laquelle il a été élu ou lorsque son siège devient vacant, il est remplacé, pour la durée du mandat restant à courir, par son suppléant qui devient titulaire (cela concerne les

seuls étudiants, doctorants). Lorsque le siège d'un représentant suppléant ou titulaire (sans suppléant) devient vacant pour quelque cause que ce soit, il est attribué, pour la durée du mandat restant à courir, au premier des candidats non élus de la même liste. Lorsque le siège vacant d'un représentant titulaire ne peut plus être pourvu dans l'ordre de présentation de la liste par application des dispositions prévues au présent alinéa, il est procédé à un renouvellement partiel, dans le délai de quatre mois suivant la constatation de la vacance, non comprises les périodes de fermeture de l'Université. Il n'est toutefois pas organisé d'élection partielle lorsque la vacance survient dans les six mois précédant le renouvellement du collège dans sa totalité.

Les membres élus du conseil siègent valablement jusqu'à la désignation de leurs successeurs.

Article 5 – Comité électoral Consultatif de l'Université

Le comité électoral consultatif de l'Université établit la note électorale et veille au bon déroulement du processus électoral.

Article 6. Durée du mandat

Le mandat des membres du conseil élus ou désignés est de quatre ans à l'exception des usagers élus pour deux ans.

Article 7. Fonctionnement du conseil

Article 7a.

Le président du conseil de la Graduate-School convoque les membres du conseil.

Article 7b.

Pour que le conseil puisse valablement délibérer il faut que la majorité de ses membres en exercice soit présente ou représentée. Lorsqu'une réunion ne peut se tenir pour défaut de quorum une nouvelle réunion doit être convoquée dans les quinze jours. La nouvelle réunion se tient alors sans condition de quorum.

Article 7c.

Lorsqu'un membre du conseil se trouve empêché d'assister à une séance, il peut donner procuration à tout autre membre, sans distinction de collège, pour voter à sa place. Chaque membre ne peut disposer de plus de deux procurations. Toute procuration ne vaut que pour la séance, ou, le cas échéant, pour la partie de la séance, où elle a été donnée. Elle est adressée avant la séance ou pendant celle-ci au président ou à la personne désignée par ses soins. Un membre du conseil ayant un suppléant peut donner procuration à un autre membre élu du conseil lorsque son suppléant et lui-même sont absents.

Article 7d

Les séances du conseil de la Graduate School ne sont pas publiques.

Article 7e

Le président soumet au vote du conseil, pour la durée de son mandat, la liste des personnes invitées de façon permanente. En outre le conseil peut entendre toute personne que le Président juge utile de convoquer pour la bonne marche des travaux.

Article 7f

Les fonctions de membre du Conseil sont gratuites. Les convocations et invitations valent autorisation d'absence.

Article 7g

L'ordre du jour est établi par le président du conseil, et s'impose à lui dans le cadre de l'article 3. Sur la demande de deux des membres du conseil, et jusqu'à la veille de l'instance, un point peut être rajouté à l'ordre du jour. Si, du fait d'une situation d'urgence, un vote est demandé au Conseil sur ce point ajouté, celui-ci devra décider, à la majorité absolue, s'il s'estime suffisamment éclairé pour prendre la décision demandée. L'ordre du jour doit comporter la mention « Questions diverses ».

Article 7h

Les décisions font l'objet d'un vote à main levée ou à bulletin secret dans le cas d'une demande expresse d'au moins un membre du conseil.

Article 7i

En cas d'égalité des votes, la voix du président du conseil est prépondérante.

Article 7j

Les votes relatifs au budget sont acquis par la majorité absolue des membres en exercice composant le conseil.

Article 7k

Un relevé de décisions est établi à l'issue de chaque conseil. Il est accessible à tous les membres de l'Université Paris-Saclay. Ce relevé peut être complété par des explications de vote, à la demande des membres présents.

Article 7l

A la demande, formulée en début de séance par au moins 1/3 des membres présents, un procès-verbal peut être établi. Il a pour fonction de relater les discussions et les décisions comprenant le résultat des votes. Le procès-verbal est soumis à l'approbation des membres du Conseil au début de la séance suivante du Conseil.

Un membre du conseil désirent que son intervention figure intégralement au procès-verbal, doit remettre le texte de son intervention au président du conseil de préférence avant la séance du conseil et au plus tard lors de la séance du Conseil concernée.

Les modalités générales (modalités de vote électronique, modalité de tenue de séance en non-présentiel, suspension de séance, ...) sont possibles via la réglementation en vigueur (ordonnance de 2014 relative aux délibérations à distance – applicable également hors période de crise sanitaire)

Article 8 - Attributions du Conseil

Les attributions du Conseil de la Graduate School sont les suivantes :

- Participe à l'élaboration de la stratégie de recherche, d'innovation, de formation et d'ouverture à l'international de l'université dans son périmètre ;
- Emet un avis sur l'organisation et l'évolution des formations de niveau M, D, M+D, et des programmes de recherches et de formation thématiques ;
- Emet un avis sur les demandes d'accréditation de formations et les projets de nouvelles formations du périmètre de la Graduate School ;
- Participe à la définition des appels à projets internes à l'université ;
- Définit une politique de plateforme, en cohérence avec celle de l'université, sur son périmètre ;
- Exprime ses besoins de ressources humaines en formation et recherche ;
- Propose les conseillers HDR couvrant ses thématiques ;
- Crée toute commission ou comité qu'il estime utile ;
- Coordonne l'action de la Graduate School avec les autres Graduate Schools de l'Université et avec les « objets transverses » et/ou interdisciplinaires de l'Université.
- Est compétent pour instruire à son niveau et décider dans son périmètre sur :
 - Les appels à projets internes à la Graduate School,
 - La répartition des crédits alloués à la Graduate School, dans le respect de ses missions, excepté crédits fléchés par le conseil d'administration de l'université de façon exceptionnelle.
 - Les activités d'animation, de programmation commune et de prospective en recherche transversales aux entités de la Graduate School
 - Le développement ou la poursuite de partenariats (nationaux, internationaux, socio-économiques) en cohérence avec la stratégie de l'université
 - Les mesures d'accompagnement des étudiants et des doctorants vers leur projet professionnel, en accord avec celles décidées en CFVU et en collège doctoral

- Les mesures favorisant l'accueil des étudiants et des doctorants dans les laboratoires de recherche en accord avec celles décidées dans les conseils et commissions de l'université, en particulier CFVU et collège doctoral
- Est compétent pour instruire à son niveau et/ou émettre un avis dans son périmètre, sur :
 - Les projets de nouveaux laboratoires et structures de recherche
 - La déclinaison locale de la politique de soutien aux chercheurs et jeunes chercheurs
 - Les appels à projets extérieurs nécessitant un arbitrage de l'université
- Est informé sur :
 - La nomination des directeurs d'unités dans son périmètre
 - La nomination des directeurs d'Ecoles Doctorales dans son périmètre
 - La nomination des responsables de mentions de master dans son périmètre

S'il existe, les attributions du conseil de la Graduate School élargi font l'objet d'une délibération concomitante à celle de la désignation partenaires non-académiques ou des partenaires académiques internationaux.

TITRE 3 – LE DIRECTEUR ET L'EQUIPE DE DIRECTION

Article 9 - Directeur et équipe de direction

Le directeur est désigné parmi les personnels des collèges A et B des chercheurs, enseignants-chercheurs, enseignants de la GS-SP. Son mandat est de quatre ans, renouvelable une fois. Il est nommé par le comité de direction élargi de l'université après avis du conseil de la Graduate School sur proposition du coordinateur en lien avec les opérateurs et les ONR partenaires

Son mandat prend fin à la désignation de son successeur.

Le Directeur :

- Est responsable de la préparation et de la mise en œuvre de la politique de recherche et de formation de la Graduate School;
- Est en charge d'établir un bilan tous les deux ans auprès du conseil académique et sur demande de ce dernier.
- Prépare les réunions du conseil avec le bureau, si celui-ci est constitué ;
- Est responsable de l'organisation des conseils ;
- Préside le conseil ;
- Représente la Graduate School au conseil académique et pour toutes autres attributions à définir ;
- Siège en qualité d'invité au conseil académique.

L'équipe de direction de la Graduate School (directeur, directeurs-adjoints et directeurs-adjoints délégués et toute personne que le directeur souhaite associer) est une équipe plurielle qui tient compte de la diversité des opérateurs et des ONR partenaires, qui couvre les missions de la Graduate School et qui garantit les liens opérationnels avec le coordinateur, les opérateurs et les ONR partenaires. L'équipe de direction comprend au minimum un directeur-adjoint en charge de la formation et un directeur-adjoint en charge de la recherche.

Le directeur constitue son équipe de direction avec les opérateurs et les ONR partenaires. La nomination du directeur adjoint en charge de la formation et du directeur-adjoint en charge de la recherche est soumise au vote du conseil de la Graduate School puis validée par le comité de direction élargi de l'université.

Le mandat de l'équipe de direction prend fin avec le mandat du directeur.

L'équipe de direction de la GS-SP est constituée de :

- Directeur adjoint Formation,
- Directeur adjoint Recherche,
- Directeur adjoint Relations internationales,
- Directeur adjoint Innovations
- Directeur adjoint Recherche clinique et relations hospitalières Paris-Saclay

- Directeur adjoint Relations avec les agences et institutions de Santé Publique

Article 10 : Bureau de la Graduate School

Il est constitué du directeur, des directeurs adjoints, d'autres membres élus (au moins un de chaque collège) et membres de droit du conseil de la Graduate School ainsi que d'un responsable administratif. Il est chargé de préparer et suivre les dossiers relatifs aux principaux domaines d'actions de la Graduate School. Le mandat du bureau prend fin avec celui du directeur. Le bureau est désigné par le directeur et validé par le conseil de la Graduate School.

TITRE 4 – LE COORDINATEUR

Article 11 : Le coordinateur

Le coordinateur est une composante, un établissement-composante, une université membre-associée, opérateur de la Graduate School.

Le coordinateur contribue à la coordination et à la cohérence des moyens aussi engagés par les différents opérateurs pour assurer le fonctionnement de la Graduate School.

Le directeur/président de l'entité coordinatrice est responsable de l'exécution du budget de la Graduate School et représente la Graduate School devant le comité de direction et le conseil d'administration de l'université. Il est invité permanent au conseil de la Graduate School.

TITRE 5 – DISPOSITIONS PARTICULIERES

Article 12

La Graduate School dispose d'un budget propre issu des moyens de l'IDEX, des moyens fournis par les opérateurs de la Graduate School, ainsi que de ressources propres.

Article 13. Règlement intérieur

Toute modification du règlement intérieur de la Graduate School concernée est votée au préalable par le conseil de la Graduate School.

Le règlement intérieur de chaque Graduate School sera soumis au vote des membres du conseil académique.

TITRE 6 – DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Article 14 – Conseil provisoire de chaque Graduate School

Dans les six mois qui suivent l'adoption du présent règlement intérieur par le Conseil d'Administration de l'Université, des élections concernant les seuls personnels sont organisées pour pourvoir les instances de chaque Graduate School.

Les élections concernant les élus étudiants seront quant à elles organisées dans les quatre mois qui suivent la première rentrée universitaire.

Jusqu'aux élections des personnels, un conseil provisoire de chaque Graduate School est créé. Il exerce les compétences du conseil de la Graduate School et comprend :

- Les préfigureurs de la Graduate School ;
- Le directeur et les directeurs-adjoints :
 - Formation,
 - Recherche,
 - Relations internationales,

- Innovations
- Recherche clinique et relations hospitalières Paris-Saclay
- Relations avec les agences et institutions de Santé Publique
- Un représentant de chaque opérateur et chaque ONR partenaire (UVSQ, UFR médecine, INSERM, CNRS)
- Un représentant issu du conseil de l'école doctorale ;
- Un représentant de chaque mention de master (Santé Publique et Ethique) ;
- 2 représentants des équipes de recherche de la GS-SP
- 1 représentant de la GS LSH
- 1 représentant de la GS SaMe
- 1 élu du personnel issu des instances de l'université, de préférence du conseil académique ;
- 1 élu usager issu des instances de l'université, de préférence du conseil académique.

En cas de nécessité de réunir le conseil postérieurement à la proclamation des résultats du scrutin institué pour l'élection des représentants des personnels et antérieurement à la proclamation des résultats du scrutin institué pour l'élection des représentants des usagers, les usagers sont représentés par l'élu usager du conseil provisoire.

Le directeur et les directeurs-adjoints formation et recherche sont désignés conformément à l'article 9 du présent règlement et exercent leur mandat jusqu'à la désignation du conseil de la Graduate School. A cet effet, Le directeur/président de l'entité coordinatrice, ou son représentant, convoque et préside le conseil provisoire pour la désignation de cette équipe de direction restreinte.

I - Liste des masters, école doctorale et des parcours de formation rattachés à la GS-SP

Ecole doctorale

Ecole Doctorale de Santé Publique (EDSP)

Spécialités :

- Épidémiologie,
- Biostatistiques,
- Recherche Clinique,
- Génétique Statistique,
- Sciences Économiques et Sociales de la santé.

Etudiants : 150 inscrits (dont 40 nouveaux /an)

Gouvernance

- **Direction**

Directrice	Florence Menegaux - Chargée de recherche, Inserm
Directrices adjointes	Raphaëlle Varraso - Chargée de recherche, Inserm Marianne Canonico - Chargée de recherche, Inserm

- **Conseil de l'Ecole Doctorale**

Représentants des établissements, des unités ou équipes de recherche	Sylvie Bastuji-Garin, Alexis Elbaz, Laurence Meyer, Nathalie Pelletier-Fleury, Anne Thiébaud, Pascale Tubert-Bitter, Alexandra Rouquette, Mahmoud Zureik
--	--

Représentants des personnels IATOS	Grégoire Rey, Justine Uro-Fauquembergues
------------------------------------	--

Doctorants élus	Marie Al Rahmoun, Clara Bouvard, Yahya Mahamat Saleh, Jennifer Rusmaully, Tran Thi Van Trinh
-----------------	--

Personnalités compétentes dans les domaines scientifiques, industriels et socio-économiques concernés	Francis Fagnani (CEMKA) Gilles Hejblum (ED393) Yann Le Strat (Santé Publique France) Charles Persoz (Inserm, ITMO Santé Publique) Josianne Warszawski (Master Francilien Santé Publique)
---	--

Invités permanents	Jean Bouyer (Directeur EDSP 2009-2018), Bruno Falissard (Master Francilien Santé Publique, directeur CESP)
--------------------	--

Masters

Etudiants : 500 étudiants en master Santé Publique et master Ethique

Master de Santé Publique (MSP)

Responsables : Josiane Warszawski
Bruno Falissard
<https://www.universite-paris-saclay.fr/formation/master>



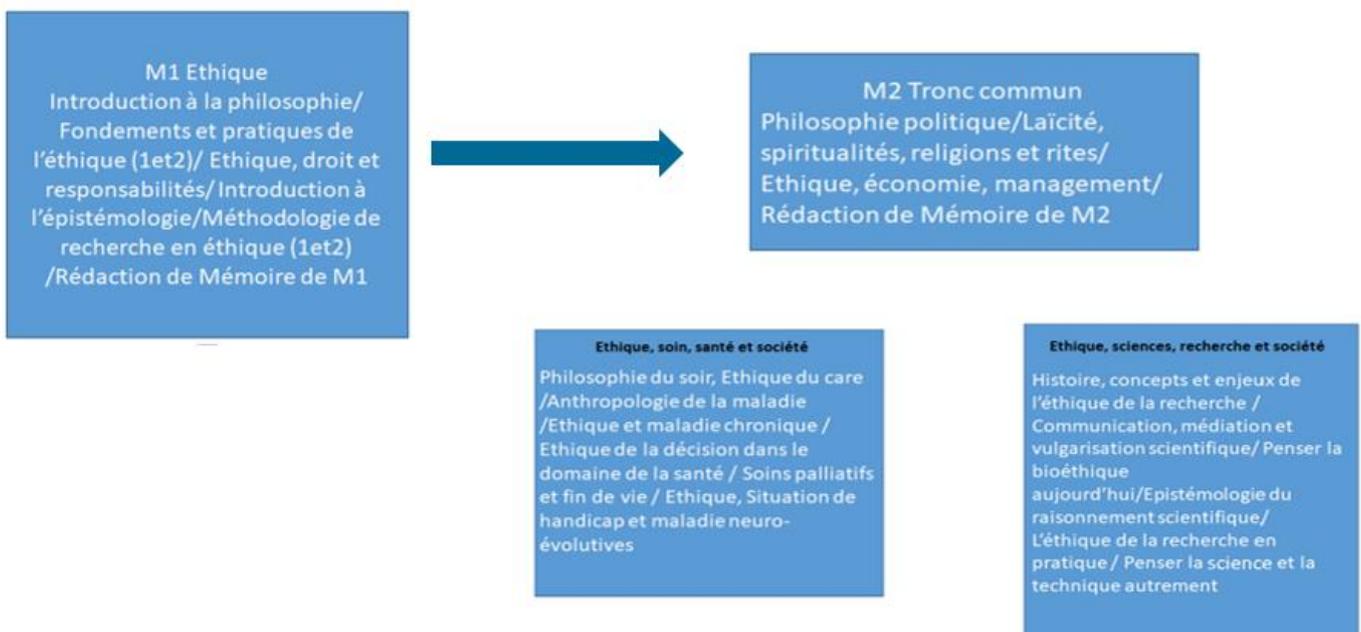
M1 - MSP commun à tous les M2	M2 - MSP Six parcours à orientation recherche (R) et/ou professionnelle (P)
<p>SITE INTERNET du M1 http://www.master-santepublique-m1sp.universite-paris-saclay.fr/</p> <p>Responsables : Josiane Warszawski (Paris-Saclay) Alexandra Rouquette (Paris-Saclay) Joël Ankri (UVSQ)</p> <p>2 parcours selon le cursus antérieur</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Filières médicales (groupe 1) <ul style="list-style-type: none"> ○ Médecine ○ Pharmacie ○ Odontologie ○ Ecole vétérinaire ○ Maïeutique (sage-femme) ▪ Filières non médicales (groupe 2) <ul style="list-style-type: none"> ○ Statistique/mathématique ○ Sciences du vivant ○ Sciences humaines et sociales ○ Etudes paramédicales <p>→ Sous réserve de pouvoir acquérir une formation scientifique faisant appel au raisonnement statistique</p>	<p>M2R – Recherche en Santé Publique (R) <i>3 options :</i> <i>Epidémiologie, Recherche clinique, Organisation et systèmes de santé</i> Responsable : Laurence Meyer (Paris-Saclay)</p> <hr/> <p>MSR – Méthodologie et Statistiques en Recherche Biomédicale (P) Responsables : Bruno Falissard (Paris-Saclay)</p> <hr/> <p>SDS – Sciences des Données de Santé (R,P) Responsables : Philippe Broët (Paris-Saclay), Hervé Perdry (Paris-Saclay)</p> <hr/> <p>MISP – Méthodologie des Interventions en Santé Publique (P) Responsable : Marie Herr (UVSQ), Joël Ankri (UVSQ)</p> <hr/> <p>SEMHA – Surveillance Epidémiologique des Maladies Humaines et Animales (R,P) Responsables : Barbara Dufour (ENVA), Elisabeth Delaroque Astagneau (UVSQ), Florence Canoui-Poitrine (UPEC)</p> <hr/> <p>SPREG – Santé Publique et risques sanitaires en Environnement Général (R,P) Responsables : Yves Levi (Paris-Saclay), Lucie Oziol (Paris-Saclay)</p>

Master Ethique

Responsables

Emmanuel HIRSCH - emmanuel.hirsch@aphp.fr

Virginie PONELLE - virginie.ponelle@aphp.fr



Formation continue

Diplôme d'université des statistiques et sciences de la vie (DU SSV)

Diplôme d'Université Statistique et Sciences de la Vie

Responsable : Philippe BROET - Hervé PERDRY

Cette formation est destinée aux étudiants en biologie, sciences, médecine, pharmacie, études vétérinaires. Elle s'adresse plus généralement à tous ceux qui souhaitent acquérir une spécialisation dans la planification des études expérimentales et d'observation et l'analyse, dans les domaines de la recherche biologique, thérapeutique ou clinique, de l'épidémiologie et de la santé publique.

Condition d'accès

Le niveau requis est celui d'une fin de troisième année d'enseignement supérieur : licence ou équivalent.

Frais d'inscription

Voir documentation

CANDIDATURE :

**Envoi du dossier
du 1 au 12 septembre
par courriel**

ssv.medecine@u-psud.fr

Les dossiers incomplets
ne seront pas examinés.

PROGRAMME

Cette formation qui comporte au premier semestre un enseignement de base de Probabilités et Statistiques (Mm), suivi au second semestre d'une option au choix :

- Modélisation (Mod)
- Recherche clinique (Rc)
- Recherche épidémiologique (Epiq)

Ces enseignements sont dispensés sur place, sous forme de séances d'enseignement théorique et pratique. Certains étudiants, notamment ceux résidant loin de la région parisienne, pourront le suivre par correspondance sur demande justifiée.

Ils peuvent être suivis dans le cadre de la formation permanente (frais d'enseignement à la charge de l'employeur, déductibles de la participation des employeurs à la formation professionnelle continue)

Cette formation est recommandée aux candidats, titulaires d'une maîtrise ou d'un M1 de master, désireux de continuer en Master de Santé Publique : M2 Santé Publique Recherche ou M2 Méthodologie et Statistique en Recherche Biomédicale.

***Informations sur les programmes, mode
d'enseignement, contrôle des connaissances, tarifs
et procédure d'inscription dans la***

documentation

(à lire attentivement avant de remplir le dossier).



Documentation



Fiche candidature



Accueil



ÉCOLE D'ÉTÉ
DE SANTÉ PUBLIQUE
ET D'ÉPIDÉMIOLOGIE
DE BICÊTRE

Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
Faculté de Médecine Paris-Saclay
Ecole de Santé Publique Paris-Saclay

Responsable : Laurence Meyer

Contact : Sandra Clares Vera - Tél. (+33) 01.49.59.18.54 - E-mail : ecole.ete@inserm.fr



université
PARIS-SACLAY

Du 22 juin au 3 juillet 2020

Renseignements et inscriptions avant le 30 avril 2020

22 juin au 3 juillet - 2 semaines, temps complet

1. Méthodologie de base en statistique et en épidémiologie - F. Boufassa

22 juin au 3 juillet - 2 semaines, matin

2. Initiation aux logiciels Epidata et Stata - F. Boufassa et J.-P. Teglas

22 au 26 juin - 1 semaine, temps complet

3. Initiation au logiciel R - G. Antoni et S. Novelli

**4. Introduction à la modélisation des données longitudinales :
modèles mixtes et GEE** - A. Dugravot et H. Panjo

29 juin au 3 juillet - 1 semaine, temps complet

**5. Régression multiple en épidémiologie : régression linéaire,
logistique et modèle de Cox** - J.-P. Empana et B. Heude

6. Analyse factorielle, classification et random forest - L. Gautier, A. Roux et J.-P. Teglas

22 au 24 juin - 2 jours et demi, temps complet

7. Analyse de séquences - A. Castro et M. Le Guen

8. Stratégie de recherche en épidémiologie - M. Canonico

24 au 26 juin - 2 jours et demi, temps complet

9. Introduction à la sociologie de la santé - J. Eberhart et A. Roux

Ecole d'été de Santé Publique et d'Epidémiologie de Bicêtre - Inserm CESP U1018
82, rue du Général Leclerc - 94276 LE KREMLIN-BICÊTRE cedex, France
Plus d'informations sur www.eespe.universite-paris-saclay.fr

Introduction à la statistique avec R

Les thématiques

Informatique

Mathématiques et statistiques

Programmation

Message d'avertissement

La date de fin du MOOC (initialement prévue le 6 avril 2020) a été reculée au 13 juillet 2020 afin de permettre aux enseignants qui le désirent d'utiliser ces ressources dans le cadre d'un enseignement à distance (suite aux mesures sanitaires prises par le gouvernement). L'équipe pédagogique ne sera pas forcément disponible sur le forum pour répondre aux questions des participants sur une période aussi étendue.

À propos du cours

Ce cours permet d'apprendre la statistique à l'aide du **logiciel libre R**.

Le recours aux mathématiques est minimal. L'objectif est de savoir analyser des données, de comprendre ce que l'on fait, et de pouvoir communiquer ses résultats.

Ce cours s'adresse aux étudiants et praticiens de toutes disciplines qui recherchent une formation pratique. Il sera utile à toute personne ayant le besoin d'analyser un jeu de données réel dans le cadre d'un enseignement, de son activité professionnelle ou de recherche, ou par simple curiosité d'analyser un jeu de données par soi-même (données du web, données publiques..).

Le cours s'appuie sur le **logiciel libre R** qui est un des logiciels de statistique les plus puissants disponibles actuellement.

Les méthodes abordées sont : les techniques descriptives, les tests, l'analyse de variance, les modèles de régression linéaire et logistique, les données censurées (de survie).

Formats

Le cours comprend deux volets :

- des chapitres de cours abordant des notions de statistiques et des connaissances essentielles sur le logiciel R
- des "labs": vidéos de pratique du logiciel R sous l'interface RStudio.

Chaque semaine, 4 à 6 vidéos de cours d'une dizaine de minutes et un "lab" seront mis en ligne.

II - Liste des laboratoires et équipes de recherche contributives

Le Centre de recherche en Epidémiologie et Santé des Populations - CESP

Directeur : Bruno Falissard

Le CESP s'intéresse aux grandes problématiques de santé, incluant notamment la psychiatrie, le cancer, les maladies chroniques et le soin primaire. Ses recherches relèvent avant tout de l'épidémiologie, avec une forte perspective intégrative associant les aspects biologiques les plus fondamentaux (génomique) aux aspects environnementaux les plus concrets (inégalités sociales, culture). Ses travaux ont pour vocation d'être applicables à court ou moyen terme, que ce soit pour la prévention, le soin ou l'organisation des systèmes de santé. Nous avons pour cela d'étroites collaborations avec de nombreux acteurs de la société (ONG, ministères et institutions publiques, entreprises privées) ainsi qu'un important réseau de relations avec des instituts prestigieux situés sur la plupart des continents. Le CESP fonctionne sous les auspices de l'INSERM, de l'université Paris-Saclay et de l'Université Versailles Saint-Quentin. Il est constitué de 11 équipes :

- **Biostatistique en grande dimension**
Responsable : Pascale Tubert-Bitter
Hôpital Paul Brousse Bat 15/16, 16 av PV Couturier - 94807 Villejuif Cedex, France
- **Oncostat**
Responsable : Stefan Michiels
Institut Gustave Roussy, 114, rue Édouard Vaillant 94800 Villejuif
- **Epidémiologie des radiations**
Responsable : Florent de Vathaire
Institut Gustave Roussy, 114, rue Édouard Vaillant 94800 Villejuif
- **Exposome et hérédité**
Responsable : Gianluca Severi
Institut Gustave Roussy, 114, rue Édouard Vaillant 94800 Villejuif
- **Epidémiologie clinique**
Responsable : Benedicte Stengel
Hôpital Paul Brousse Bat 15/16, 16 av PV Couturier - 94807 Villejuif Cedex, France
- **Epidémiologie respiratoire intégrative**
Responsable : Rachel Nadif
Hôpital Paul Brousse Bat 15/16, 16 av PV Couturier - 94807 Villejuif Cedex, France
- **Echappement aux anti-infectieux et pharmaco-épidémiologie**
Responsable : Didier Guillemot
UFR de Santé Simone Veil, UVSQ, Montigny le Bretonneux
- **Psychiatrie du développement et trajectoires**
Responsable : Mario Speranza
Maison de Solenn, 97 Boulevard de Port Royal 75679 Paris cedex 14
- **MOODS**
Responsable : Emmanuelle Corruble
Hôpital du Kremlin-Bicêtre, 84 rue du Général Leclerc 94270 Le Kremlin Bicêtre
- **Soins primaires et prévention**
Responsable : Nathalie Pelletier-Fleury
Hôpital Paul Brousse Bat 15/16, 16 av PV Couturier - 94807 Villejuif Cedex, France
- **Recherches en éthique et en épistémologie**
Responsable : Léo Coutellec
Faculté de médecine Paris-Saclay Département de recherche en éthique
63 rue Gabriel Péri, 94270 Le Kremlin-Bicêtre

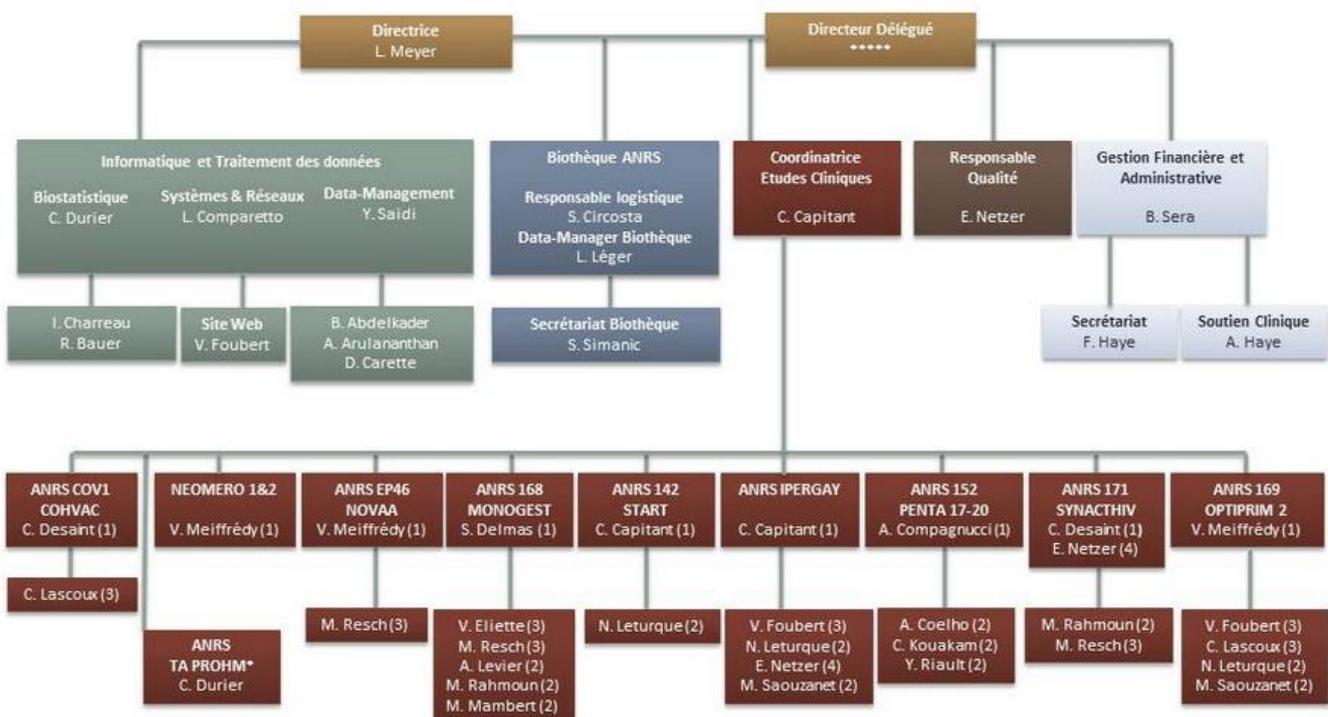
SC10 – US019 : Essais thérapeutiques et Maladies Infectieuses

Le SC10-US019 de l'Inserm a été créé en 1990, en interaction avec l'ANRS (FRance REcherche Nord&Sud Sida-hiv Hépatites) pour "valoriser l'effort de coopération entre cliniciens et biologistes participant à des essais thérapeutiques dans l'infection par le VIH et développer cette action à l'échelle européenne". Premier Centre de Méthodologie et de Gestion (CMG) des essais cliniques à coopérer avec l'ANRS, le SC10-US019 a pris en charge, de la conception méthodologique à l'analyse statistique finale en passant par toutes les étapes de leur mise en oeuvre, de nombreux essais, nationaux et internationaux, qui ont jalonné les progrès du traitement de l'infection par le VIH. Le SC10-US019 a progressivement étendu son domaine d'intervention au traitement des hépatites virales, aux vaccins, à plusieurs affections bactériennes et parasitaires pour couvrir plus généralement l'ensemble des maladies infectieuses. En 2012, le SC10 a été reclassé en US 019 dans le cadre de la création par l'Inserm de la nouvelle entité des Unités de Service. Le SC10-US019 s'attache à intervenir dans des essais cliniques à promotion publique ou académique qui visent à répondre à des questions importantes pour la prise en charge des patients et qui, dans le même temps, contribuent à structurer des réseaux de recherche clinique dans des secteurs stratégiques de la Santé Publique qui en sont encore dépourvus. Le développement d'une recherche clinique chez l'enfant à la hauteur des enjeux thérapeutiques et des besoins des populations pédiatriques constitue une préoccupation constante du SC10 depuis la création du réseau PENTA en 1991.



INSERM SC10-US19 « Essais thérapeutiques et maladies infectieuses »

Document : R.ORG.A.001/V2



Nombre total de personnes composant le SC10 : 34

(1) Chef de projet, (2) Attaché(e) de Recherche Clinique

(3) Assistant(e) de Recherche Clinique – Data-Manager

(4) Chef de projet adjoint

*Méthodologie et statistique